

Je signale tout particulièrement deux amendements dont je suis cosignataire et qui ont été adoptés lors du récent débat sur le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2021.

Le premier (n°716 rectifié) répond à une demande du *mouvement sportif*. Il maintient l'exonération des cotisations sociales des entreprises pour la création d'installations sportives, qui avait été supprimée par l'Assemblée Nationale en première lecture. Il a été voté à l'unanimité par le Sénat.

Le second (n° 787) a pour objectif de lutter contre *le non-recours aux aides sociales*. La demande d'accès à un dispositif social déclenche l'examen de l'éligibilité aux autres aides possibles. La question du non-recours aux droits sociaux est cruciale en cette période de crise, car ces non-recours aggravent les conditions de vie des plus fragiles.

JPS

>> Lire :

- [L'amendement 716 rectifié](#)
- [L'amendement 787](#)

>> [Voir la vidéo du débat sur l'amendement 787](#)